



# *Le Plan de vigilance* **du Groupe Carrefour**

En tant que commerçant alimentaire de référence et acteur majeur de l'économie mondiale, Carrefour est pleinement conscient de sa responsabilité sociétale. Le métier de commerçant et le modèle économique de Carrefour sont étroitement liés à la capacité de renouvellement des ressources naturelles, à la qualité et à la quantité des productions agricoles, au niveau d'engagement de ses collaborateurs ainsi qu'à la confiance des consommateurs et de toutes ses parties prenantes.

Carrefour a formalisé son engagement en faveur de la protection des droits humains, de la santé, sécurité des personnes et de l'environnement depuis 20 ans au travers de partenariats et collaborations avec des ONG majeures dans ces domaines : le WWF® pour la protection de l'environnement (1998), UNI Global Union pour les conditions de travail et les libertés fondamentales (2001), la FIDH pour les droits humains (2000-2018). Le Groupe est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2001.

Carrefour fait également partie des entreprises pionnières qui ont mis en œuvre des initiatives concrètes d'amélioration des pratiques environnementales et sociales dans la chaîne d'approvisionnement : Initiative for Compliance and Sustainability, autodiagnostic développement durable des fournisseurs, etc. Le Groupe met en œuvre ces engagements au sein de ses activités propres et plus largement auprès de parties prenantes externes.

Ainsi, Carrefour est depuis longtemps engagé dans la prévention des risques de non-respect des droits humains et des libertés fondamentales, des risques d'atteinte grave à la santé et la sécurité des personnes et des risques de dégradation de l'environnement, visés par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance.

Le présent document expose le Plan de vigilance du Groupe Carrefour prévu par cette loi, ainsi que son bilan d'effectivité. Il détaille les processus et les méthodes utilisés par Carrefour, les mesures additionnelles prises dans le cadre du Plan de vigilance ainsi que les politiques, actions et mesures de performance mises en œuvre pour déployer ce plan.

Fondée sur un document clé qui encadre les activités des collaborateurs au quotidien – les Principes Éthiques de Carrefour – cette démarche entend appliquer ses principes dans la chaîne de valeur du Groupe à travers la Charte fournisseur et la Charte éthique intégrées dans les contrats d'achats et de prestations dans tous les pays. Cet engagement se décline dans les différentes activités du Groupe au travers de nombreux autres outils – partenariats, échanges avec les parties prenantes, stratégie RSE, dialogue social, etc. – et prend vie dans l'engagement des femmes et des hommes du Groupe.

# Sommaire

<b>1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES LIÉS AU DEVOIR DE VIGILANCE ET GOUVERNANCE</b>	<b>3</b>
1.1. Élaboration de la cartographie des risques liés au devoir de vigilance	<b>3</b>
1.1.1. Méthodologie d'analyse des risques	<b>3</b>
1.1.2. Consultation des parties prenantes et mise à jour de l'analyse des risques	<b>4</b>
1.2. Risques prioritaires identifiés	<b>5</b>
1.3. Gouvernance du plan de vigilance	<b>6</b>
<b>2. CADRES DE RÉFÉRENCE GÉNÉRAUX</b>	<b>6</b>
2.1. Les Principes éthiques : code de conduite professionnelle	<b>6</b>
2.2. Les Chartes d'engagement	<b>6</b>
2.3. Les règles d'achat	<b>7</b>
2.4. Collaborations et partenariats	<b>7</b>
2.4.1. Autodiagnostic développement durable : impliquer les fournisseurs PME	<b>7</b>
2.4.2. La notation RSE des fournisseurs de marques propres à risques	<b>7</b>
2.4.3. Pacte pour la transition alimentaire pour tous : impliquer les marques nationales	<b>8</b>
2.5. Les actions de la Fondation Carrefour pour le respect des libertés fondamentales	<b>8</b>
<b>3. ÉVALUATION ET MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AU DEVOIR DE VIGILANCE</b>	<b>8</b>
3.1. Les atteintes graves envers l'environnement	<b>8</b>
3.1.1. Chez Carrefour	<b>8</b>
3.1.2. Chez les fournisseurs directs de Carrefour	<b>10</b>
3.2. Les atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité	<b>11</b>
3.2.1. Chez Carrefour	<b>11</b>
3.2.2. Chez les fournisseurs directs de Carrefour	<b>13</b>
3.2.3. Chez les clients de Carrefour	<b>15</b>
<b>4. MÉCANISME D'ALERTE</b>	<b>16</b>

# 1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES LIÉS AU DEVOIR DE VIGILANCE ET GOUVERNANCE

## 1.1. Élaboration de la cartographie des risques liés au devoir de vigilance

### 1.1.1. Méthodologie d'analyse des risques

La cartographie des risques liés au devoir de vigilance de conformité permet de partager une approche structurée et une vision hiérarchisée avec les pays et les fonctions internes concernés, ainsi qu'une démarche commune de réponse aux différentes exigences réglementaires actuelles. Elle est réalisée en deux étapes principales :

- 1 Une première étape d'identification qui vise à recenser aussi exhaustivement que possible les risques que le Groupe fait porter à l'environnement et aux parties prenantes.
- 2 Une seconde étape d'évaluation de ces risques au regard de la probabilité de survenance et de la gravité des impacts potentiels. L'évaluation d'un risque découle du produit de son importance (empreinte du Groupe Carrefour) et de sa fréquence (récurrence des situations de risque).

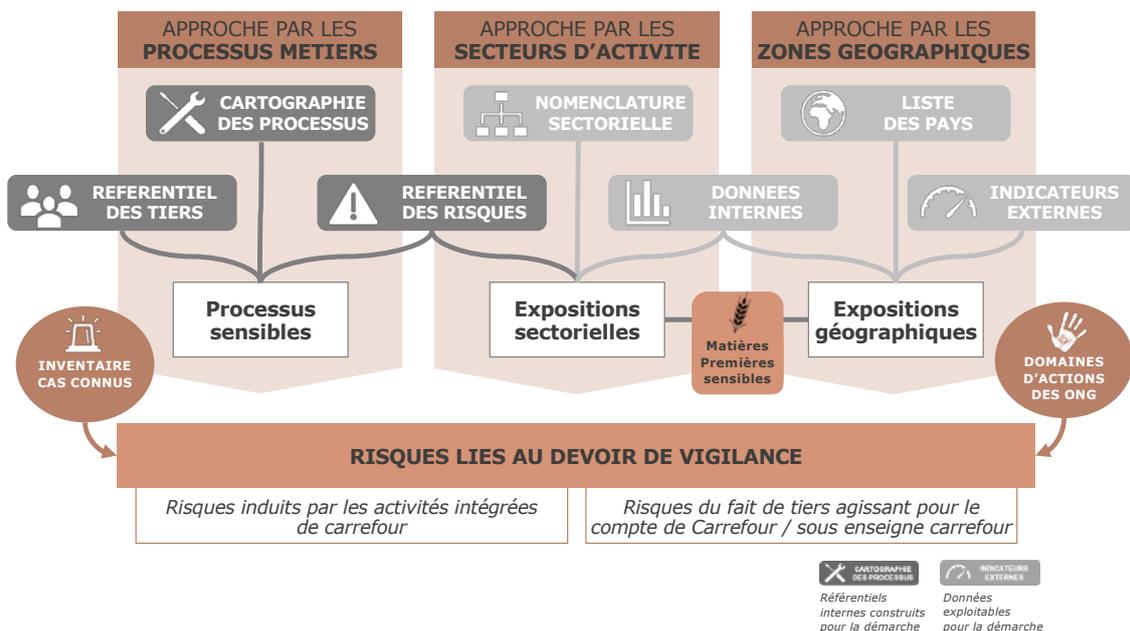
Les risques identifiés par Carrefour dans le cadre du devoir de vigilance sont de 3 ordres :

- les risques liés aux différents métiers de Carrefour ;
- les risques liés aux secteurs d'activités avec lesquels Carrefour interagit régulièrement ;
- les risques liés aux pays dans lesquels Carrefour exerce ses activités ou à certaines matières utilisées par Carrefour.

Carrefour s'appuie sur des référentiels propres ou partagés, mis à jour régulièrement, lui permettant d'élaborer une cartographie des risques exhaustive parmi lesquels :

- le référentiel des risques RSE : déclinaison en risques génériques des différents enjeux de conformité en lien avec les problématiques RSE en s'appuyant notamment sur les principales conventions de l'OIT pour le respect des droits humains. S'agissant de la protection de l'environnement, les risques identifiés sont, par exemple, la contribution au réchauffement climatique, la pollution de l'eau ou la gestion non maîtrisée de déchets ;
- le référentiel des tiers : identification et classification des parties prenantes en 14 catégories, telles que les agents publics, les intermédiaires, les actionnaires, les collaborateurs, les médias, etc.

L'identification des risques liés au devoir de vigilance combine donc plusieurs approches synthétisées dans le schéma ci-dessous :



L'identification des risques combine donc plusieurs approches :

- ❶ l'approche métier consiste à croiser la cartographie des processus Carrefour (plus de 400 processus recensés) avec le référentiel des risques RSE de conformité afin d'identifier les « processus sensibles » et de décrire les situations à risque rencontrées dans ces processus sensibles ;
- ❷ l'approche géographique consiste à identifier les risques pays en fonction d'indicateurs publics externes reconnus ;
- ❸ l'approche sectorielle d'après la nomenclature NAF des secteurs. Cette approche est réalisée via des revues d'incidences déjà rencontrées par le Groupe, des consultations et expertises internes et externes et des études sectorielles thématiques.

Cette combinaison d'approches est complétée par des recoupements avec d'autres sources d'informations, dont principalement :

- un inventaire régulièrement tenu à jour des situations connues d'atteintes aux droits humains et à l'environnement, du fait d'entreprises intervenant dans le secteur de la distribution ou des secteurs comparables ou liés ;
- des consultations avec des ONG actives dans la défense de l'environnement et des droits humains et une analyse documentaire des actions connues d'ONG militant pour le respect des droits humains et pour la protection de l'environnement, afin d'identifier et de recouper les sujets d'intérêts et les principaux pays concernés.

Ainsi, chaque situation à risque fait l'objet d'une évaluation du risque inhérent, en fonction de la probabilité de survenance et de la gravité des impacts potentiels.

La détermination de la gravité est faite selon cinq natures d'impacts potentiels sur le Groupe ou sur ses parties prenantes : business, financier, judiciaire, humain/social, image. Des échelles de notation et des éléments d'appréciation sont définis pour chacun des deux critères d'évaluation.

Les situations à risque ainsi évaluées et les risques qui leur sont relatifs sont ensuite hiérarchisés à l'aide d'une matrice de qualification et de hiérarchisation des risques (risques mineurs, risques significatifs ou risques majeurs, selon la combinaison probabilité et gravité).

Afin de réaliser cette analyse des risques liés au devoir de vigilance, les équipes Carrefour se sont rapprochées non seulement des équipes internes mais également de l'expertise de leurs partenaires FIDH, WWF® et syndicats sur l'identification des situations à risque.

### **1.1.2. Consultation des parties prenantes et mise à jour de l'analyse des risques**

La démarche de cartographie des risques liés au devoir de vigilance, définie et conduite par la Direction risques du Groupe en 2017, vise à apporter au management du Groupe une vision globale des enjeux et des risques liés au devoir de vigilance, vision objective et aussi exhaustive que possible. Elle porte sur les risques liés aux activités et aux métiers du Groupe dans tous ses pays d'activité opérationnelle ou d'approvisionnement.

La cartographie fait l'objet d'une veille continue et d'une mise à jour régulière. En 2019, la cartographie des risques liés au devoir de vigilance a été mise à jour et associée dans l'identification et la revue des principaux risques, des parties prenantes internes et externes à Carrefour en fonction de leurs domaines d'expertise. Ainsi, la mise à jour de la cartographie des risques a fait intervenir des consultations avec des experts externes, des ONG et syndicats parties prenantes de Carrefour. En 2019, la notation de la gravité et de la probabilité des risques a été actualisée par ces parties prenantes afin de mettre à jour la cartographie.

Les risques associés à la santé, la sécurité et aux droits de l'homme portant sur les collaborateurs du Groupe ont notamment été évalués par les organisations syndicales dans le cadre du Comité d'information et de concertation européen (CICE). Ces résultats ont nourri la mise à jour de la cartographie des risques et ont donné lieu à plusieurs échanges en Comité directeur du CICE, tout au long de l'année.

## 1.2. Risques prioritaires identifiés

92 risques ont été identifiés et évalués selon la méthode présentée ci-dessus. À titre d'exemples, les risques prioritaires pour Carrefour concernant l'environnement, la santé, la sécurité des personnes et les droits de l'homme sont les suivants :

### Risques liés à l'environnement

Impact environnemental associé aux méthodes de production et de sélection des matières premières par les fournisseurs directs

Impact environnemental lié à la mise sur le marché d'emballages non recyclables, en particulier pour les plastiques

Gaspillage alimentaire et non-alimentaire dû à la génération et à la non-valorisation des déchets en entrepôt et en magasin

Impact environnemental lié à la consommation énergétique des sites, magasins et entrepôts (électricité, gaz et fuel)

Absence de traçabilité des matières premières et ingrédients entrant dans la composition des produits distribués (origine géographique, méthodes de production, etc.)

Émissions de gaz à effet de serre liées aux équipements de réfrigération et de climatisation (renouvellement des installations insuffisant, utilisation de gaz avec un fort pouvoir de réchauffement, etc.)

### Risques liés à la santé, la sécurité des personnes et aux droits de l'homme

Disparités salariales entre les plus bas et les plus hauts salaires

Engagements insuffisants en matière de développement des compétences

Risques psychosociaux liés aux postes et à l'organisation du travail (stress, « bore out », « burn out » ...)

Incivilités sur le lieu de travail

Représentation insuffisante des femmes, notamment dans les postes de responsabilité

Manque de reconnaissance de l'engagement syndical des salariés

Prise en compte insuffisante de la pénibilité du travail

Manque de clarté dans la définition du contenu des missions

Harcèlement sexuel

Représentation insuffisante et/ou traitements discriminatoires lié aux situations de handicap, notamment à l'embauche

Harcèlement moral

Entraves à la création d'associations par des tiers non-salariés (consommateurs, producteurs...) comme des coopératives ou des collectifs

Manque de reconnaissance de la performance individuelle, notamment en matière de rémunération

### 1.3. Gouvernance du plan de vigilance

Le plan de vigilance fait l'objet d'une gouvernance partagée entre les différentes directions impliquées, de la définition des risques à la mise en œuvre des plans d'action et à la mesure de l'effectivité et de la performance des actions. Certains organes jouent un rôle privilégié dans cette gouvernance :

- le Comité RSE du Conseil d'administration valide le plan de vigilance et en évalue la mise en œuvre une fois par an ;
- un Comité « risques et approvisionnement » a été constitué en 2019. Il analyse les risques issus des approvisionnements de Carrefour et définit les stratégies à mettre en œuvre. Il définit et diffuse les règles d'achat du Groupe. Il rend compte au secrétariat général et au Comité RSE. Ce Comité comprend la Direction de l'audit et des risques, la Direction RSE, la Direction de la marque propre, la Direction des produits frais, la Direction juridique, la Direction qualité et la Direction marchandises. Il se réunit deux fois par an ;
- le Comité international de concertation européen (CICE). Le plan de vigilance et la cartographie des risques concernant les droits humains, la santé et la sécurité des collaborateurs sont co-construits et présentés de manière régulière au Comité international de concertation européen. En 2019, le devoir de vigilance a fait l'objet de quatre échanges spécifiques inscrits à l'ordre du jour, et d'une consultation sur les risques.

## 2. CADRES DE RÉFÉRENCE GÉNÉRAUX

Carrefour s'est engagé pour l'amélioration des conditions de travail et pour le respect des droits de l'homme chez ses fournisseurs. Pour cela, Carrefour a mis en place des règles d'achat, des outils et des procédures permettant de contrôler et d'accompagner ses fournisseurs dans leur mise en conformité. Afin de promouvoir la RSE au sein des chaînes d'approvisionnement, Carrefour a également mis en place des outils pour faciliter la collaboration avec ses fournisseurs.

### 2.1. Les Principes éthiques : code de conduite professionnelle

#### Application : salariés Carrefour

Les Principes éthiques sont diffusés à l'ensemble des collaborateurs de Carrefour et signés par tout nouvel arrivant. Ils ont pour objectif de formaliser le cadre éthique dans lequel l'ensemble des collaborateurs du Groupe doivent exercer leur activité professionnelle au quotidien.

Ce cadre de référence, que chaque collaborateur doit connaître et respecter, reprend les engagements portés par la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'OCDE, du Pacte mondial de l'ONU et des Nations Unies, et l'accord international avec l'UNI renouvelé en 2015.

Les principes éthiques sont les suivants : respecter la diversité, contribuer à un environnement de travail sûr et sain, privilégier le dialogue social, refuser tout harcèlement et toute discrimination, sélectionner et traiter les fournisseurs avec objectivité et loyauté, développer des relations commerciales transparentes, respecter les engagements vis-à-vis des partenaires, s'interdire toute entente ou pratique déloyale, assurer la sécurité des personnes et des biens, protéger les ressources et le patrimoine de l'entreprise, garantir la confidentialité, préserver l'environnement, être intègre, individuellement et collectivement, fournir un reporting fiable et fidèle, éviter les conflits d'intérêts et refuser toute forme de corruption.

### 2.2. Les Chartes d'engagement

#### Application : fournisseurs de marques distributeur, marques nationales et partenaires franchisés

La Charte d'engagement fournisseurs et prestataires de service, mise à jour en 2018, est une partie intégrante des contrats d'achats dans tous les pays. Les chartes à destination d'autres partenaires de Carrefour (fournisseurs de produits à marques nationales, franchisés) ont été conçues sur la même base.

La Charte d'engagement fournisseurs Carrefour a été élaborée avec les partenaires de Carrefour dans le respect des principes fondamentaux internationaux (voir Principes éthiques, ci-dessus). Elle comporte neuf chapitres portant sur les droits de l'Homme, l'éthique et l'environnement : interdiction du travail forcé et obligatoire, interdiction du travail des enfants, respect de la liberté d'association et reconnaissance effective du droit à la négociation collective, interdiction de toute discrimination, de harcèlement et de violence, santé et sécurité des travailleurs, salaires décents, avantages et conditions d'emploi, durée de travail, principes éthiques et respect de l'environnement.

La charte interdit notamment aux fournisseurs le recours à la sous-traitance dissimulée ou non déclarée, et impose, par un effet de cascade, que les fournisseurs de Carrefour aient les mêmes exigences de conformité vis-à-vis de leurs propres fournisseurs. Dans un esprit de réciprocité des engagements, elle stipule que Carrefour s'engage à ne pas imposer à ses fournisseurs des conditions empêchant son respect.

### **2.3. Les règles d'achat**

#### **Application : fournisseurs de marques distributeurs**

Les règles d'achat encadrent la conformité sociale et environnementale des achats de tous les produits contrôlés, c'est-à-dire de tous les produits achetés par Carrefour, destinés à être commercialisés ou non, en alimentaire ou non alimentaire, qui répondent à un cahier des charges défini par Carrefour et font l'objet d'un contrôle qualité spécifique. Actualisées en 2018, elles s'appliquent à toutes les entités du Groupe et à tous les pays de production en fonction de leurs niveaux de risque, établis lors de la cartographie des risques pays.

Elles stipulent la signature par tous les fournisseurs d'une Charte d'engagement, le processus et les règles de conformité des audits sociaux, la nomination, par toutes les entités d'achat du Groupe, d'une personne en charge de la conformité sociale et environnementale et enfin, un plan d'action visant la conformité aux règles d'achat spécifiques sur les étapes de production et les matières premières sensibles.

La possibilité d'approvisionnement et les règles d'achat dépendent du niveau de risque affecté à chaque pays grâce à la cartographie des risques pays.

### **2.4. Collaborations et partenariats**

Au-delà des cadres contraints forts comme les règles d'achats, le Groupe Carrefour met en place des collaborations et partenariats volontaires avec ses fournisseurs de marques propres et nationales. En voici des exemples :

#### **2.4.1. Autodiagnostic développement durable : impliquer les fournisseurs PME**

Depuis 2007, Carrefour met à disposition de tous ses fournisseurs de marques propres un autodiagnostic de développement durable par Internet, conçu avec le WWF® et inspiré de la norme de responsabilité sociale ISO 26000. En France, à la demande des fournisseurs et en collaboration avec quatre fédérations de représentants de fournisseurs, Carrefour a partagé son savoir-faire acquis ces 10 dernières années en matière d'autodiagnostic avec ses fournisseurs et a participé à la mise en place d'un outil commun à l'ensemble du secteur, adossé à la même norme : Valorise. La première campagne d'autodiagnostic partagé a été réalisée en 2017, en langues française et anglaise. En 2018, l'outil a été traduit en allemand et en espagnol. Il est utilisé par neuf distributeurs.

#### **2.4.2. La notation RSE des fournisseurs de marques propres à risques**

##### **Application : fournisseurs de marques distributeurs**

En 2019, l'évaluation des fournisseurs textiles a intégré une notation RSE, en plus de l'évaluation habituelle incluant les notations commerciales, qualité, et livraisons (supply chain). Cette notation RSE comprend les résultats d'audits sociaux, d'évaluations et alertes sur l'environnement, la gestion des tiers 2, la traçabilité des composants, les certifications des fournisseurs et les bonnes pratiques sociales (au-delà de la conformité réglementaire). Les équipes locales de Carrefour rencontrent les fournisseurs évalués afin d'échanger sur les bonnes pratiques, les axes d'amélioration et tiennent compte de cette notation dans la sélection des fournisseurs. Une notation RSE sera également définie et intégrée pour les fournisseurs des autres secteurs en 2020.

### 2.4.3. Pacte pour la transition alimentaire pour tous : impliquer les marques nationales

#### Application : fournisseurs de marques nationales

Après avoir pris des engagements sur les produits de sa marque, Carrefour mobilise tous ses fournisseurs dans un pacte pour la transition alimentaire pour tous. L'objectif est d'engager nos fournisseurs à nous proposer des produits et tests en magasin répondant à nos engagements liés à la transition alimentaire : emballage, biodiversité, climat, traçabilité et produits responsables. Les premiers candidats volontaires auront à présenter un programme d'actions ambitieux au premier trimestre 2020. Une fois validés par Carrefour, les candidats rejoindront le Groupe des partenaires engagés dans ce pacte ; ils auront à rendre des comptes sur leur programme (indicateurs) et auront alors accès à un programme exclusif de tests dans tous nos magasins en Europe et à une semaine de la transition alimentaire en septembre 2020.

### 2.5. Les actions de la Fondation Carrefour pour le respect des libertés fondamentales

Créée en 2000, la Fondation d'entreprise Carrefour nourrit une mission d'intérêt général en faveur de la transition alimentaire des sociétés dans lesquelles elle déploie ses activités en trois volets, la lutte anti-gaspillage, l'agriculture durable et solidaire et son engagement sociétal en relation avec les acteurs locaux. Ces projets d'intérêt général viennent compléter les actions de Carrefour sur les territoires où le Groupe ou ses fournisseurs directs et indirects sont présents.

Grâce aux équipes du Groupe et à leurs compétences, la Fondation œuvre pour l'accès à une alimentation durable pour tous et par tous. La Fondation s'inscrit dans la démarche de transition alimentaire portée par Carrefour, en accompagnant les plus fragiles pour leur permettre de vivre plus dignement et d'accéder à une alimentation plus saine, plus équilibrée et plus diversifiée, en France comme à l'international.

En 2019, elle a soutenu 74 projets pour un montant total de subventions de 7 481 652 euros, réparties comme suit : 43 % dédiées à l'accompagnement du monde agricole vers une agriculture durable et solidaire, 33 % dédiées à l'anti-gaspillage solidaire pour la revalorisation de produits déclassés pour les plus démunis et 24 % dédiées à l'engagement sociétal en lien avec l'alimentation.

## 3. ÉVALUATION ET MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AU DEVOIR DE VIGILANCE

Cette section distingue deux dimensions : les risques relatifs aux atteintes graves envers l'environnement, et les risques relatifs aux atteintes graves envers les droits de l'homme, la santé et la sécurité des personnes. La présentation des mesures d'évaluation, de prévention et d'atténuation mises en place est organisée en trois parties : chez Carrefour, chez les fournisseurs et chez les clients.

### 3.1. Les atteintes graves envers l'environnement

#### 3.1.1. Chez Carrefour

Les mesures de prévention et d'atténuation des atteintes graves envers l'environnement au sein du périmètre direct de Carrefour concernent les activités liées aux magasins et au e-commerce. Ces mesures ont pour objectif de :

- réduire le gaspillage alimentaire généré par les activités ;
- réduire les impacts des emballages sur l'environnement ;
- réduire et recycler les déchets générés par les activités ;
- réduire les consommations d'énergie et de fluides réfrigérants afin de limiter l'impact climatique des opérations ;
- réduire les consommations d'eau ;
- optimiser les schémas logistiques, les activités de distribution, et les activités non marchandes pour limiter l'impact sur l'environnement ;
- réduire les impacts de la construction et de la rénovation sur la biodiversité.

## Évaluation de la situation

Reporting environnemental : mise en place d'un reporting annuel concernant les sites Carrefour afin d'assurer une bonne évaluation de la situation du Groupe au regard de ses enjeux environnementaux.

## Actions principales de prévention et d'atténuation mises en place

<p>Lutte contre le gaspillage alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnaliser en magasin la lutte contre le gaspillage : améliorer la gestion des stocks et des commandes, partenariat avec l'application Too Good To Go®, développement des dons, promotions sur les produits proches de la DLC et DDM, valorisation en biodéchets et biométhane.</li> <li>• Trouver des solutions avec les fournisseurs afin d'allonger les DLC et DDM.</li> <li>• Promouvoir l'enjeu auprès des clients.</li> </ul>
<p>Réduction des impacts liés aux emballages, réduction et valorisation des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformer l'expérience client en développant des solutions d'emballages réutilisables (sacs en coton bio, initiative Loop, etc.).</li> <li>• Réduire à la source l'utilisation d'emballages et trouver des alternatives aux plastiques difficiles à recycler (déploiement du vrac, remplacement des polystyrènes et plastique, etc.).</li> <li>• Améliorer la recyclabilité des emballages mis sur le marché en cohérence avec les infrastructures de recyclage nationales (développement de filières de tri).</li> <li>• Agir avec nos clients pour améliorer la collecte et le tri des emballages recyclables (expérimentation de la consigne).</li> </ul>
<p>Réduction des consommations d'énergie et engagement pour le climat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays sont mobilisés sur une liste de 5 actions et technologies prioritaires recommandées dans leurs magasins : substitution des fluides hydrofluorocarbures (HFC) à fort pouvoir réchauffant pour la production de froid commercial, installation de portes fermées sur les meubles de froid positif pour limiter les fuites de fluides frigorigènes, usage de variateurs électroniques de vitesse, utilisation de compteurs divisionnaires et éclairage LED basse consommation. Le Groupe s'est engagé à remplacer tous ses fluides frigorigènes par du CO<sub>2</sub>, beaucoup moins émissif, d'ici 2030 en Europe, ce qui représente un investissement d'environ 80 millions d'euros sur 15 ans dédiés au froid en France.</li> <li>• Le Groupe augmente aussi sa production d'énergies renouvelables en autoconsommation. En France, plus de 30 hypermarchés seront équipés de centrales photovoltaïques en 2020. 10 % de la consommation (24 GWh) de ces magasins sera couverte par cette initiative.</li> <li>• En France, en Italie et en Belgique, les magasins intégrés sont certifiés ISO 50001.</li> </ul>
<p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport des marchandises</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les schémas logistiques, les activités de distribution, et les activités non marchandes sont optimisés pour limiter l'impact sur l'environnement.</li> <li>• En France, Carrefour modernise sa flotte qui compte, à fin 2019, 400 camions roulant au biométhane, moins polluants, moins bruyants (moins de 60 dB), et certifiés selon la norme PIEK.</li> </ul>
<p>Réduire les consommations d'eau et l'impact des constructions sur la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les consommations d'eau des magasins sont suivies par les magasins et optimisées afin de limiter l'impact des activités sur les ressources en eau.</li> <li>• Dans le cadre de l'activité immobilière de Carrefour Property et Carmila, le Groupe a instauré, en France, en Italie et en Espagne une politique de construction durable, encadrée par la démarche de certification « BREEAM Construction », qui vise à réaliser des bâtiments dans le respect de l'environnement, de la santé et la sécurité des occupants et la préservation de la biodiversité.</li> </ul>

## Bilan d'effectivité

- XX % de réduction des déchets alimentaire du Groupe depuis 2016 (objectif : - 50 % en 2025) ;
- 70 % de valorisation des déchets en magasins (objectif : 100 % en 2025) ;
- 910 tonnes d'emballages mis sur le marché évitées (objectif : 10 000 à 2020) ;
- XX % de réduction des émissions de GES scope 1+2 du Groupe depuis 2010 (objectif : - 40 % en 2025) ;
- XX kWh d'énergies renouvelables produites et consommées (objectif : augmenter la part des énergies renouvelables).

**Pour en savoir plus :**

**Document d'enregistrement universel 2019 - Voir sections :**

- 2.2.2.2 Limiter l'impact environnemental de nos sites
- 2.2.2.1 Lutter contre le gaspillage alimentaire
- 2.2.2.3 Développer l'éco-conception et l'économie circulaire des emballages
- 2.2.2.4 Lutter contre le changement climatique et s'y préparer

**Carrefour.com et rapport RSE :**

- Limiter les pollutions sur nos sites et restaurer la biodiversité
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- S'engager pour l'éco-conception et une économie circulaire des emballages
- Lutter contre le changement climatique et s'y préparer

**3.1.2. Chez les fournisseurs directs de Carrefour**

La politique de référencement et d'achat responsable du Groupe Carrefour est renforcée d'année en année pour couvrir les principaux écosystèmes menacés et embarquer progressivement l'ensemble des parties prenantes, notamment les acteurs de sa chaîne d'approvisionnement, dans des démarches de production responsables. Les mesures de prévention et d'atténuation des atteintes graves envers l'environnement chez nos fournisseurs comprennent :

- la promotion et le développement de pratiques agricoles à faible impact environnemental ;
- la gestion spécifique des fournisseurs pour les secteurs ou géographies à risque ;
- la réduction de l'impact climatique lié aux achats de biens et services par Carrefour.

**Évaluation de la situation**

Audits environnementaux : les équipes de Carrefour sont en train de formaliser le niveau et les modalités de vigilance systématique de leurs fournisseurs sur la conformité globale en matière d'environnement au vu des actions déjà en place. Des audits environnementaux sont commandités chez les fournisseurs fabriquant des produits de marques Carrefour labellisés ou certifiés et pour certains sites ou processus prioritaires présentant des risques pour l'environnement.

Comptabilité climat : mise en place d'une comptabilité climat annuelle sur toute la chaîne d'approvisionnement afin de déterminer les postes et les sources les plus émissives.

**Actions principales de prévention et d'atténuation mises en place**

Promotion et développement d'une agriculture durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'offre bio et garantir son accessibilité pour tous (objectif d'atteindre 4,8 milliards de chiffre d'affaires en 2022) : contrats sur le long terme, support à la conversion bio, développement de magasins bio, développement des gammes proposées en intégrant plus de bio d'origine nationale, en vrac et sans emballage.</li> <li>• Promouvoir l'agro-écologie au travers des Filières Qualité Carrefour : intégration de l'agro-écologie dans les cahiers des charges, support via plans de progrès.</li> <li>• Proposer des solutions de financement : services financiers pour le monde agricole, création d'un fond pour la transition alimentaire, visibilité de projets de transition sur des plateformes de financement participatif, engagement de la fondation Carrefour pour soutenir les pratiques agricoles durables.</li> </ul>
Développement de projets locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration d'exigences environnementales dans le Good Factory Standard.</li> <li>• Projet IPE pour évaluer la performance environnementale des usines en Chine.</li> <li>• Clean Water Projet en Asie (afin de prévenir ou de remédier aux risques de pollution industrielle).</li> </ul>
Engagement pour le climat	<p>Le Groupe vise à engager ses fournisseurs marques de distributeurs (MDD) et marques nationales (MN) à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Après avoir recensé les pratiques de 50 de ses plus gros fournisseurs MN, le Groupe poursuit un double objectif : que les dix plus grands disposent d'une approche conforme aux Science Based Targets et que les 30 plus importants se dotent d'un engagement climat d'ici 2025.</p>

### Bilan d'effectivité

- 2,1 milliards d'euros de CA de produits issus de l'agriculture bio (25 % de croissance en 1 an) (objectif : 4,8 M€ en 2022) ;
- XX de producteurs en conversion partenaires (objectif : 500 en 2022) ;
- XX % de Filières Qualité Carrefour avec une allégation agro-écologique ;
- 63 % de déploiement d'un plan d'action Forêts durables sur les produits liés à la déforestation (objectif : 100 % en 2020) ;
- 48,4 % des ventes des produits aux marques de Carrefour, dans les 10 familles prioritaires, issus de forêts durables (objectif : 100 % en 2020) ;
- 95,7 % de fournisseurs de rang 2 de bœuf brésilien géoréférencés zéro déforestation (objectif : 100 % en 2020) ;
- 3 % de l'huile de palme qui n'est pas liée à une certification RSPO (objectif : 0% en 2020) ;
- 58 % de produits de marque propre issus de la pêche durable (objectif : 50% en 2020) ;
- XX nombre de fournisseurs de marques nationales (parmi les 30 plus importants) engagés dans l'initiative Science Based Target (objectif : 30 à 2025).

#### Pour en savoir plus :

##### Document d'enregistrement universel 2019 - Voir sections :

- 2.2.1.1 La promotion et le développement d'une agriculture durable
- 2.2.1.2 Les approvisionnements en matières premières à risque
- 2.2.2.4 Lutter contre le changement climatique et s'y préparer
- 2.2.4.1 Mobiliser notre chaîne d'approvisionnement

##### Carrefour.com et rapport RSE :

- Promouvoir et développer une agriculture durable
- Agir pour une pêche et une aquaculture responsables
- Protéger les forêts et la biodiversité
- S'engager pour l'éco-conception et une économie circulaire des emballages
- Lutter contre le changement climatique et s'y préparer
- Mobiliser notre chaîne d'approvisionnement

## 3.2. Les atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité

Les politiques du Groupe Carrefour concernent les activités liées aux magasins, au e-commerce, aux sièges mais aussi aux activités de production des produits par les fournisseurs. Ces politiques concernent les sujets suivants :

- non-respect de la déclaration universelle des droits de l'Homme (discrimination liée au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine ethnique, travail forcé des enfants...);
- non-respect des principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) (dialogue social, droit syndical, accords collectifs, rémunérations justes et salaires décents, organisation du temps de travail...);
- atteintes à la santé et à la sécurité des salariés (conditions de travail, maladies professionnelles, accidents du travail...);
- atteintes à la santé et à la sécurité des consommateurs (qualité, conformité et sécurité des produits).

### 3.2.1. Chez Carrefour

#### Évaluation de la situation

Reporting social : mise en place d'un reporting annuel concernant les sites Carrefour afin d'assurer une bonne évaluation de la situation du Groupe au regard de ses enjeux sociaux.

Audits santé et sécurité des magasins et entrepôts : des audits portant sur la santé et la sécurité des employés en magasin et en entrepôt sont menés par le contrôle interne. Ces audits ont pour objectif de contrôler l'application des procédures concernant la santé et la sécurité au travail, et l'application des bonnes pratiques et respect de nos obligations réglementaires.

## Actions principales de prévention et d'atténuation mises en place

Dialogue social fort et constructif

- Négociations et accords collectifs :
  - échelle internationale : accord entre la Fédération syndicale internationale
  - UNI Global Union - sur le respect des droits fondamentaux sur le lieu de travail ;
  - échelle européenne : accord de constitution du comité d'entreprise européen, comité d'information et de concertation européen (CICE) signé avec le FIET (intégrée depuis 2011 dans UNI Global Union) ;
  - échelle pays : accords collectifs locaux régissent le dialogue social
- Réunions d'échange et de concertation avec les représentants du personnel ou syndicaux au-delà des cadres légaux et normatifs.
- Présence de représentants des collaborateurs dans les activités du Groupe.

Politique diversité

- Signature en 2004 de la Charte de la diversité.
- Accords Groupe et nationaux conclus avec les partenaires sociaux.
- Programmes développés sous l'égide d'organismes internationaux.
- Coopération sur le terrain avec des associations au Brésil, en France et Roumanie.
- Parité femmes/hommes dans l'entreprise : politique de rémunération équitable, accès à la formation pour tous, aménagements facilitant l'équilibre des temps, programme Women leaders, signature en 2013 des WEPs (Women Empowerment Principles) par certains pays, déploiement des certifications GEEIS (Gender Equality European).
- Lutte contre toutes les formes de discriminations, notamment meilleure intégration professionnelle des personnes en situation de handicap : signature d'un accord sur l'emploi de personnel en situation de handicap au sein des hypermarchés français. Participation à des événements comme la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, organisée depuis 22 ans par l'ADAPT ou le raid inter-entreprise Free Handi'se Trophy.
- Actions en faveur des populations éloignées de l'emploi.

Politique santé et sécurité

- Prévention des accidents de travail ou des maladies professionnelles : respect de la réglementation en place, anticipation de l'évolution des exigences réglementaires, mises en place de procédures strictes, déploiement de formations de prévention (par exemples, sur la sécurité en magasin ou sur les gestes et postures), campagnes de sensibilisation... En France, une structure dédiée à la prévention des risques professionnels existe depuis 2012 et un accord Santé et Qualité de vie au travail a été signé. De plus, un parcours de formation au management de la Santé et de la Sécurité au Travail pour les Directeurs d'établissements est en place et l'outil Es@nté permet de diffuser la démarche de prévention des risques professionnels et de faciliter la gestion administrative des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Prévention des troubles musculosquelettiques : investissements massifs sur du matériel d'aide à la manutention (filmeuses automatiques, tables de mise en rayon, etc.), étude ergonomique approfondie des postes de travail (200 à fin 2018), adaptation des mobiliers, séances d'éveil musculaire pour préparer les collaborateurs avant leur prise de poste...
- Prévention du stress et des risques psychosociaux : formation à la gestion du stress, dispositifs d'écoute et d'accompagnement psychologique gratuit à distance, etc. En France, un service d'accompagnement social associé à un numéro vert est à disposition des collaborateurs depuis 2015.
- D'ici à fin 2020, le Groupe a pour objectif que tous ses pays formalisent un plan d'action sur la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.

### Bilan d'effectivité

- Je recommanderais Carrefour en tant qu'employeur à mes proches: NPS +18 (42 % promoteurs) ;
- XX accords collectifs signés dans l'entreprise dans l'ensemble des BU et pays (GPEC, UNI, etc.) ;
- XX % de femmes aux postes clés (objectif : 40 % en 2025) ;
- XX % de pays certifiés GEEIS (objectif : 100 % en 2020) ;
- 3,4 % de employés en situation de handicap (objectif : 4 % en 2025) ;
- Taux d'absence pour accident du travail et de trajet : XX ;
- Taux de fréquence des accidents du travail (nombre accidents/millions d'heures de travail théorique) : XX ;
- Taux de gravité des accidents du travail (nombre de jours d'absence pour motif d'accident/1 000 heures de travail) : XX.

#### Pour en savoir plus :

##### **Document d'enregistrement universel 2019 - Voir sections :**

2.2.3.1 Grandir et avancer ensemble

2.2.3.2 Agir avec simplicité : permettre aux collaborateurs d'évoluer au sein d'un environnement de travail favorable et en constante évolution

2.2.3.3. Être fiers de transformer nos métiers

##### **Carrefour.com et rapport RSE :**

→ Act for People : Grandir et avancer ensemble

→ Act for Efficiency : Agir avec simplicité

→ Act for Innovation : Être fiers de transformer nos métiers

### 3.2.2. Chez les fournisseurs directs de Carrefour

Conformément à la loi sur le devoir de vigilance, les mesures détaillées dans cette section s'appliquent aux sous-traitants et fournisseurs directs de Carrefour, c'est-à-dire avec lesquels une relation commerciale est établie.

#### **Évaluation de la situation**

Audits sociaux des fournisseurs : dans les pays identifiés comme à risque géographique, Carrefour met en place des contrôles systématiques avec un objectif de couverture par des audits sociaux de 100 % des usines fabriquant les produits à ses marques. Ces audits sont réalisés par une tierce partie selon les standards ICS ou BSCI. Le processus intègre plusieurs étapes :

- une revue préalable de la conformité de l'usine aux exigences sociales, environnementales et de qualité de base par les équipes de Carrefour ;
- un audit initial non annoncé de préférence, réalisé par une société d'audit indépendante sélectionnée par Carrefour, selon un standard partagé avec d'autres marques qui détermine si l'usine peut être référencée ;
- des audits de suivi non annoncés périodiques réalisés par une société d'audit indépendante afin de valider les actions mises en place ;
- des audits spécifiques réalisés par une société extérieure ou des partenaires qui permettent de vérifier des éléments ponctuels ou précis concernant l'usine ou le fonctionnement des cabinets d'audit.

Pour les fournisseurs situés en pays à risque faible, le système de contrôle est adapté à l'activité, aux problématiques locales et aux pratiques de l'usine, l'audit externe n'étant pas systématique.

Les éléments de santé et sécurité ainsi que le traitement de l'eau sont intégrés dans les processus de contrôle de la conformité sociale de Carrefour.

#### **Actions principales de prévention et d'atténuation mises en place**

L'approche de Carrefour se base sur les risques par pays et matières identifiés et a vocation à évoluer en fonction de ceux-ci. Elle s'appuie sur les cadres de référence globaux détaillés dans le présent document en section 2. Cadre de références généraux :

- 1 Règles d'achat et cahier des charges ;
- 2 Charte d'engagement fournisseur ;
- 3 Collaborations et partenariats.

<p>Plans d'actions correctifs suite aux audits</p>	<p>En cas d'atteinte aux droits humains ou à l'environnement, des programmes correctifs sont établis en collaboration avec les parties prenantes et les communautés locales concernées en fonction des situations auxquelles elles font face. Les principales non-conformités rencontrées dans le parc de fournisseurs de Carrefour sont la durée du temps de travail, le niveau de rémunération et la santé et la sécurité des travailleurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les audits tierce partie ainsi que les visites fournisseurs donnent lieu à des plans d'action visant à remédier aux atteintes constatées, quelle que soit leur gravité. Ces plans d'action doivent être mis en place par le fournisseur dans un délai défini pour chaque action corrective. Le respect des plans d'action et des délais de mise en œuvre est notamment contrôlé par des audits de suivi.</li> <li>• Si les conclusions d'un audit réalisé chez un fournisseur de Carrefour comportent un point de non-conformité critique, Carrefour est informé dans les 48 heures. Ces alertes concernent notamment le travail d'enfants, le travail forcé, des mesures disciplinaires, les tentatives de corruption, de falsification de documents ou des conditions de sécurité mettant en danger la vie des travailleurs. Une action immédiate est alors diligentée par Carrefour et/ou le fournisseur.</li> </ul> <p>Des formations ou un accompagnement spécifique peuvent être réalisés par les équipes de Carrefour auprès des fournisseurs lorsque les non-conformités constatées le nécessitent.</p>
--	--

<p>Accompagner les fournisseurs dans leur mise en conformité</p>	<p><b>Formation des collaborateurs et des fournisseurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des formations sur les standards et les problématiques sociales sont dispensées aux collaborateurs de Carrefour, des équipes achat, qualité et des équipes de sourcing locales ;</li> <li>• Carrefour forme ses fournisseurs, en partenariat avec des consultants ou des ONG locales. Les équipes du Sourcing Carrefour déploient chaque année des programmes de formation spécifiques. Carrefour a par ailleurs élaboré le Good Factory Standard, un document pratique de formation ;</li> <li>• en 2019, Carrefour a renforcé son accompagnement des fournisseurs de rang 1 en dotant les usines de formations et d'outils relatifs aux risques chez leurs propres fournisseurs au Bangladesh, au Pakistan et en Inde.</li> </ul> <p><b>Pratiques d'achat de Carrefour :</b></p> <p>les capacités des usines et les plans de production pour les commandes de Carrefour auprès de ses plus gros fournisseurs du textile sont analysés et ajustés très en amont, afin de limiter les problèmes liés à la « durée de travail. »</p>
--	---

<p>Promouvoir la RSE dans les chaînes d'approvisionnement</p>	<p>Carrefour privilégie dès que possible l'approche collaborative entre marques et parties prenantes afin de renforcer la portée des actions d'atténuation ou correctives et d'apporter une réponse coordonnée et structurée aux risques rencontrés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé et sécurité. Les deux exemples emblématiques des derniers projets que le Groupe Carrefour a ainsi mis en place ou auxquels il a collaboré pour atténuer ou remédier à des atteintes graves sont le Clean Water Project et l'Accord Sécurité et Sûreté des bâtiments au Bangladesh (<a href="http://www.accordbangladesh.com">www.accordbangladesh.com</a>).</li> <li>• Salaires décents. Carrefour porte une attention particulière au respect d'un salaire décent dans la chaîne de valeur. Dans ce cadre, Carrefour teste de nouvelles solutions :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carrefour croit davantage à une démarche passant par l'augmentation des avantages en nature. Avec le concours de la Fondation Carrefour, Carrefour a travaillé à mettre en place un système d'assurance santé au Bangladesh, avec pour objectif de le promouvoir au niveau national. En 2019, et pour la dernière année du projet, le système intègre désormais 8 usines, dont 5 fournisseurs de Carrefour et le concours de la Fondation Carrefour permet le financement de cette assurance santé pour environ 14 500 travailleurs.</li> </ul> </li> </ul> <p>Le Groupe a structuré sa propre filière indienne d'approvisionnement en coton biologique. Carrefour a construit un partenariat avec Cotton Connect. Cotton Connect permet à Carrefour de s'assurer que le fermier reçoit une rémunération majorée par rapport au coton conventionnel. En parallèle de cette démarche, l'organisme Organic Cotton Accelerator (OCA) vérifie, sur le terrain, la conformité avec les engagements de Carrefour et travaille à augmenter le nombre de fermiers en conversion à cette démarche d'agriculture biologique. La première collection « coton durable » est parue au printemps-été 2019.</p>
---	--

### Bilan d'effectivité

- XX audits sociaux ;
- XX % d'audits avec alerte ;
- XX de fournisseurs formés à la RSE ;
- XX % de fournisseurs répondant à l'autodiagnostic RSE – Monde ;
- XX % de fournisseurs répondant à l'autodiagnostic RSE – France.

#### Pour en savoir plus :

- Document d'enregistrement universel 2019 - Voir section 2.2.4.1 Mobiliser notre chaîne d'approvisionnement.
- Carrefour.com et rapport RSE : Mobiliser notre chaîne d'approvisionnement

### 3.2.3. Chez les clients de Carrefour

#### Évaluation de la situation

Audits qualité : 100 % des fournisseurs sont audités selon des standards internationaux tels que l'International Food Standard du le British Retail Consortium (90 % en 2019) ou audités par le Groupe (10 % en 2019).

#### Actions principales de prévention et d'atténuation mises en place

Assurer la qualité et la sécurité des produits Carrefour

La qualité des produits et la sécurité alimentaire tout au long de la chaîne de production et de distribution sont assurées par les spécifications des produits Carrefour, les plans de contrôle, les processus qualité en magasin ou encore les systèmes d'alerte et retrait. Carrefour a également pour ambition d'impliquer ses clients dans une logique d'amélioration continue de la qualité des produits et des processus (panels externes, service consommateurs, etc.).

- **Standards qualité respectés par les fournisseurs de Carrefour :**
  - avant référencement, une évaluation complète de la conformité du fournisseur aux normes de qualité, d'hygiène et de sécurité (IFS, BRC) et aux exigences de Carrefour est réalisée ;
  - après référencement, des audits de contrôle réguliers sont menés chez le fournisseur. Si des non-conformités sont observées, ces audits donnent lieu à des plans d'action correctifs ou à un déréférencement du fournisseur.
- **Cahiers des charges spécifiques à chaque produit :**
  - les produits de marques Carrefour sont élaborés selon les spécifications de la Direction qualité. Un cahier des charges détaillé est partagé avec les fournisseurs.
- **Plans de contrôles et avis clients :**
  - les plans de contrôle de la qualité incluent des audits des sites de fabrication (standards internationaux ou audits Carrefour), des contrôles en entrepôts et en magasins de la fraîcheur, de l'origine et de la catégorie des produits, des analyses produits et des processus de retrait des produits non conformes ;
  - des outils d'échanges, d'écoute et de sensibilisation des clients ont été mis en place : panels externes, service consommateurs, mise à disposition d'informations qualitatives et nutritionnelles.
- **Compétences internes :**
  - pilotage et contrôles de la démarche qualité par les experts Carrefour ;
  - formations à la sécurité alimentaire et aux procédures qualité de Carrefour ;
  - contrôles internes du déploiement et du niveau d'appropriation de la politique qualité dans chaque pays.
- **Traçabilité et suivi des données produits :**
  - enregistrement, traitement et suivi de l'ensemble des données produits au travers d'outils métier (TraceOne, Tableau de bord Qualité, suivi logistique, etc.) ;
  - mise en place d'outils de traçabilité innovants tels que la technologie Blockchain. Carrefour a développé la Blockchain pour une traçabilité complète des produits alimentaires. Elle garantit l'immuabilité des données enregistrées et garantit l'historique de l'information du produit de la filière.

Lutter contre l'utilisation de substances controversées pour la santé

- **Supprimer les substances controversées.** Carrefour est engagé dans une démarche globale de suppression des substances controversées au sein de ses produits. Une veille permanente est réalisée sur les substances contenues dans les produits et donne lieu à une cartographie des risques détaillée par catégorie, par niveau de criticité. Cette démarche est adaptée localement par les équipes de Carrefour en concertation avec les parties prenantes.
- **Réduire l'utilisation de pesticides.** Afin de promouvoir une agriculture moins consommatrices de pesticides, Carrefour investit dans le développement de l'agriculture biologique mais également de l'agriculture raisonnée au travers la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques.
- **Exclure les OGM.** Depuis 1998, Carrefour a pour politique d'exclure les OGM et leurs dérivés des produits de marques propres et de l'alimentation des animaux destinés aux Filières Qualité Carrefour. Depuis 1999, 100 % des produits de marques propres du Groupe excluent les ingrédients génétiquement modifiés. Depuis 2010, plus de 350 références de produits d'origine animale de marques propres et Filières Qualité Carrefour sont nourries sans OGM.

#### Bilan d'effectivité

- 100 % des fournisseurs sont audités selon des standards internationaux tels que l'International Food Standard (90 % en 2019) ou audités par le Groupe (10 % en 2018) ;
- XX % de notes obtenues aux audits entre A et B ;
- XX % de notes obtenues aux audits entre C et D\* ;
- XX contrôles réalisés - Analyses\* ;
- XX contrôles réalisés - Panels externes\* ;
- XX filiales ont déployé la Blockchain pour suivre les produits Carrefour qualité ;
- 2,1 milliards d'euros de CA de produits issus de l'agriculture bio (25 % de croissance en 1 an) (objectif : 4,8 M€ en 2022) ;
- XX % de Filières Qualité Carrefour avec une allégation agro-écologique ;
- XXX substances controversées.

#### Pour en savoir plus :

- Document d'enregistrement universel 2019 - Voir section 2.2.1.1 La santé de nos clients à travers nos produits.
- Carrefour.com et rapport RSE :
  - Qualité, conformité et sécurité des produits
  - Et si on mangeait mieux

## 4. MÉCANISME D'ALERTE

Les partenaires et salariés de Carrefour constituent, dans l'organisation Carrefour, des points d'alerte permanents.

Ainsi, dans le cadre de l'accord signé avec UNI Global Union, une procédure de gestion des litiges est intégrée permettant la remontée à l'UNI et la Direction de Carrefour de toute réclamation constatée par les représentants syndicaux ou par les équipes Carrefour et l'engagement d'en assurer le traitement.

Le Groupe Carrefour a, de plus, déployé un système d'alerte éthique propre permettant aux collaborateurs ou parties prenantes qui le souhaitent d'alerter sur des situations ou des comportements en contradiction avec les Principes éthiques du Groupe. Ce système d'alerte couvre toutes les thématiques des Principes éthiques, notamment les droits humains et l'environnement.

La confidentialité des informations est garantie à toutes les étapes du processus d'alerte et Carrefour s'engage à ce qu'aucune mesure de sanction ne soit prise à l'encontre d'un collaborateur ayant signalé de bonne foi un manquement aux Principes éthiques. L'existence de ce dispositif d'alerte a pour ambition de permettre à Carrefour tant de prévenir les atteintes graves à ses Principes éthiques, que de prendre les mesures nécessaires en cas de manquement avéré.

Ce système d'alerte fait partie des outils promus par les deux parties dans le cadre de l'accord signé par Carrefour avec UNI Global Union.

<http://ethics.carrefour.com/>